

AVIS DE COURSE NATIONAL WIND FOIL

DU 01 au 03 OCTOBRE 2021

PLAGE DES MINIMES LA ROCHELLE 17000
Centre Nautique Angoulins C N A
Grade : 4
Série(s) : wind foil / WING FOIL

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information est situé **XXXXX**

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des séries

WIND FOIL – WING FOIL

4.1.2 La regata est ouverte sur sélection à 20 wing foil maximum

.....
4.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en téléchargeant le formulaire d'inscription sur le site du CNA (centre Nautique d'Angoulins 17690) à partir de mi juillet 2020 et en le retournant par email cnangoulins@gmail.com Le règlement est fixé à **70€**. Il se fera par CB, via l'espace du CNA du site Awoo (FFV) avant le **27/09/2021**

.....
4.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent joindre par email à leur dossier d'inscription.

- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- .

- 4.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent joindre par email à leur dossier d'inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineur

5. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants :

Série	Montant
Wind foil	70 €
Wing foil	70 €

6 PUBLICITE

DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions PLAGES DES MINIMES	30/09//2021 01/10/2021	17 H 20 H 9H30 11H
Clôture des inscriptions	27/09/2021	minuit

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
01/10/2021	12 heures	Wind foil
01/10/2021	14 heures	Wing foil

Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours seront de type Technique ou Raid
 8.2 L'emplacement de la zone de course sera défini dans les annexes des IC.

9. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1 ...1. course devra être validée pour valider la compétition.

- 10.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
 (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13. PRIX

Des prix seront distribués

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Surface de voile : Pas de restriction

Mat et wisbonne libres

Flotteur libre

Foil libre mais un seul (1 seul mat, 1 seul porteur, un seul stabilisateur

.....

SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
LA ROCHELLE	MINIMES	01/10/2021	20h06	14H19	31
		02/10/2021	21h07	15h07	45
		03/10/2021	21h50	15h46	61